

Que s'est-il passé cette semaine sur le marché de la santé ?

CHEZ NOS CLIENTS ET PROSPECTS

Coronavirus : Audiens vient en aide aux professionnels de la culture

L'argus de l'assurance - 25/03/2020

- Outre sa participation au fonds de la branche HCR (hôtels, cafés, restaurants) annoncée aux côtés de Klesia, Malakoff Humanis et de l'Ocirp, le groupe de protection sociale va à son tour accorder des délais de paiement supplémentaires à ses adhérents, que ce soit pour les cotisations en prévoyance, retraite complémentaire et santé, ainsi que pour les congés spectacles.
- Un formulaire d'aide exceptionnelle a également été conçu à destination des intermittents du spectacle, notamment pour ceux ayant subi plus de cinq jours ou cachets d'annulation au cours d'un mois civil – et bientôt en fin de droits. Un dispositif similaire a été mis en place pour les journalistes à la pige.

Coronavirus : quatre groupes paritaires au chevet des cafés, hôtels et restaurants

L'argus de l'assurance - 24/03/2020

- Le fonds de solidarité mis en place par ces assureurs (Klesia et Malakoff Humanis sur les deux risques, Audiens en santé et l'Ocirp en prévoyance) sur la base de leurs propres réserves mutualisées sera ainsi mis à contribution pour exonérer intégralement de cotisation ces entreprises pour le second trimestre 2020. Ces cotisations, habituellement appelées à terme échu (soit le 15 juillet), seront versées par ledit fonds : la prochaine échéance est donc repoussée au 15 octobre pour le troisième trimestre.
- Le fonds d'action sociale de la branche HCR (IDCC 1979) assuré par ces quatre mêmes organismes est par ailleurs doté d'un million d'euros supplémentaire pour soutenir les salariés et entreprises le plus en difficulté.

Coronavirus : Groupe Pasteur Mutualité pour le don de RTT aux soignants

L'argus de l'assurance - 23/03/2020

- Le Groupe Pasteur Mutualité (GPM) lance une proposition en faveur des professionnels de santé : donner aux salariés du secteur privé la possibilité de leur faire don de jours de RTT tandis que les entreprises prendraient en charge le paiement des charges sociales des jours cédés.
- Le groupe mutualiste du monde de la santé suggère aussi que les jours donnés puissent être convertis en euros par les bénéficiaires ou versés sur un compte épargne temps.

SUR NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Coronavirus : ce qu'il faut savoir sur la réassurance du risque pandémie

L'argus de l'assurance - 26/03/2020

- Les assureurs ont dit au début du confinement que la pandémie est exclue de leurs garanties de perte d'exploitation sans dommage et de la plupart des contrats de prévoyance, hormis quelques exceptions comme les garanties hommes clé.
- Certains assureurs, en revanche, sont eux-mêmes assurés contre ce risque, via des traités de réassurance couvrant la pandémie ou plus largement le risque de « surmortalité ».
- C'est par exemple le cas de CNP Assurances, jusqu'à présent, cette garantie n'a jamais été déclenchée, et concernant le Covid-19, il faudrait une très nette aggravation de la mortalité pour entraîner son activation.
- Et aussi de BNP Paribas Cardif, qui a opté depuis plusieurs années pour une couverture mondiale en réassurance du risque de surmortalité.
- Ces traités prennent la forme de garanties « stop-loss » : elles se déclenchent à partir d'un seuil, exprimé en nombre de décès supplémentaires par rapport à la normale ou en pourcentage de sinistres sur primes.
- Le courtier Aon estimait en 2017 que seuls 23% des portefeuilles de prévoyance étaient réassurés contre ce risque.
- Le Covid-19 va entraîner la révision des modèles.

Coronavirus: les opticiens mettent en place un service minimum pour les urgences

Le Figaro 25/03/2020

- À partir de ce mercredi 25 mars, un service minimum des soins optiques sera déployé en France. Organisé sur la base du volontariat, il permettra de dépanner les particuliers en cas d'urgence (lunettes cassées ou perdues, renouvellement d'équipements inadaptés sur présentation d'une nouvelle ordonnance...).
- Il couvre la quasi-totalité des départements. Dès ce mercredi, il assure l'accès à un opticien au moins une matinée par semaine, de 9 heures à 13 heures.
- Le ROF (Rassemblement des opticiens de France) prévient que ce service minimum sera encadré par des procédures de sécurité strictes. Les opticiens ne devront pas entrer en contact avec plus de cinq personnes par jour. Ils devront par ailleurs désinfecter les montures, verres et matériels, et accueillir les patients un par un.
- La liste des 350 magasins ouverts sur l'ensemble du territoire est disponible sur urgenceopticien.fr.